



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 02/10/2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 02/10/2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 20 septembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le mardi 26 septembre 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	2
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représenté(e)s : Valérie DOUCEN (pouvoir à Marie-Christine JAOUEN), Yves LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).

Étaient absents : Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

Délibération CM 2022-050 : Rapport sur la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n° D 2023-014 : Dépôt, au nom de la Commune de SAINT-HERNIN, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle, d'un dossier global de demande de permis de démolir pour :

- la maison d'habitation située 1 Route de la Montagne et cadastrée sous le numéro AB 204 ;
- Les appentis accolés à la salle polyvalente Prad Ar Stivell, Place du 19 mars 1962, et cadastrés sous le numéro AB 203 ;
- Le puit d'apparat situé Place du 19 mars 1962 et cadastré sous le numéro AB 205.

Décision n° D 2023-015 : Renouvellement de l'adhésion au CAUE du Finistère moyennant une cotisation de 50,00 €.

Décision n° D 2023-016 : Signature d'un devis pour la diffusion pendant un an, à compter de la 1^{ère} diffusion, des manifestations organisées par la collectivité sur Radio Bonheur pour un montant de 159 € TTC.

Attributaire : SAS MEDIA BONHEUR, 6 Rue de Saint Alban, BP 60, 22370 PLENEUF VAL ANDRE

Décision n° D 2023-017 : Signature d'un devis pour la fourniture d'équipements numériques (vidéoprojecteur, ordinateurs ultraportables, tablettes numériques, chargeur USB, enceinte bluetooth, routeur WIFI...) dans le cadre de la mise en place du socle numérique de base défini par le Ministère de l'Education Nationale pour un montant de 10 727,68 € HT, soit 12 873,21 € TTC.

Attributaire : Manutan Collectivité, 143 Boulevard Ampère 79074 CHAURAY

Décision n° D 2023-018 : Signature d'un devis pour la fourniture d'équipements numériques (pinces enregistreuses, casques audio, camera HD..) dans le cadre de la mise en place du socle numérique de base défini par le Ministère de l'Education Nationale pour un montant de 386,00 € HT, soit 463,20 € TTC.

Attributaire : EASYTIS, 1 Rue le Notre 95190 GOUSSAINVILLE.

Décision n° D 2023-019 : Signature d'une convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux incendie communaux pour un montant de 42,75 € HT par hydrant.

Attributaire : SAUR France, ZA sequer Nevez 29120 PONT L'ABBE

Décision n° D 2023-020 : Signature d'un devis pour des travaux de défeutrage, de décompactage et de regarnissage en semences du terrain de football pour un montant de 3 990,00 € HT, soit 4 788,00 € TTC.

Attributaire : Jo Simon, Echangeur de Saint Eloi 29260 PLOUDANIEL.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

